



Délibération n° 93 / 2014

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet à dix sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Marina BAILO, Mme Isabelle BARDIN, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. René-Louis FAGES, M. Michael GIL, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : M. Rémi SIE (pouvoir à M. Patrick MATTERA).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle LACUBE a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Environnement – Travaux de maîtrise de l'énergie sur installations communales – Demande de subvention.

Monsieur Cyrille AMIRAULT, Conseiller Municipal de Pignan, expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de la maîtrise de l'énergie sur installations communales, le remplacement de la chaudière de chauffage et du chauffe-eau gaz existants par une chaudière mixte à ventouse du presbytère serait nécessaire. Le montant prévisionnel de ces travaux serait d'environ 4 500 € HT. Le syndicat Hérault Energies accorde, dans le cadre de tels travaux, des aides financières à condition que la commune s'engage à lui fournir pendant 2 ans les consommations d'énergie.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il convient de solliciter les aides financières les plus larges auprès d'Hérault Energies.

La présente affaire a été soumise pour avis aux membres de la commission environnement le 18 juillet 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- sollicite les subventions les plus élevées possibles de la part de Hérault Energies ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.